



BENOR

BCCA

CERTIFICAT BENOR

délivré sur base des dispositions du Règlement d'Application pour la certification BENOR d'ardoises en fibres-ciment pour toiture, TRA BB 212, à l'entreprise

Swisspearl Group AG

Eternitstrasse 3, CH - 8867 Niederurnen,

pour la production de

Ardoises en fibre-ciment

Dénominations de produit : voir annexe.

fabriqués dans l'unité de production

Swisspearl Ceska republika a.s.

Lidická 302, CZ - 266 38 Beroun 3,

en conformité avec la

NBN EN 492:2012+A2:2018

Par la délivrance de ce certificat, BCCA déclare que, sur base de (I) l'examen initial des caractéristiques des produits sur base d'essais ; (II) l'évaluation initiale et l'acceptation de l'assurance qualité dans la production ; (III) le contrôle externe régulier de la mise en œuvre des processus d'assurance qualité et des schémas de contrôle convenus ; (IV) des essais de contrôle réguliers dans un laboratoire externe agréé, une confiance suffisante peut être accordée aux mesures prises par le titulaire du certificat pour garantir la conformité avec les prescriptions.

L'annexe à ce certificat fournit les données relatives au produit certifié. Ce document constitue une annexe au certificat et est authentifié par BCCA.

Sur base de l'attribution et du maintien du certificat, BCCA octroie au titulaire du certificat le droit d'utiliser la marque BENOR. La preuve de la livraison d'un produit sous la marque BENOR est fournie par une identification appropriée sur le produit ou, si cela s'avère impossible, sur l'emballage. L'utilisation de la marque BENOR ne dispense en aucun cas le titulaire du certificat de ses responsabilités relatives au produit livré.

La validité de ce certificat peut être vérifiée sur le site web www.bcca.be.

N° certificat **BB-212-26425-492-01** | Valable du **2024-01-01** au **2026-12-31**

Délivré à Bruxelles, le 19 juin 2024.


Olivier DELBROUCK
Directeur Général

La marque BENOR est une marque collective déposée, propriété du Bureau de Normalisation (NBN). La certification BENOR est un système volontaire élaboré sur base d'un consensus entre parties prenantes et est une réponse à la demande de l'utilisateur d'avoir suffisamment d'assurance en ce qui concerne les aspects se rapportant p.ex. à la qualité, à la sécurité publique, à l'aptitude à l'emploi, à la santé et aux intérêts des utilisateurs finaux.

BELGIAN CONSTRUCTION CERTIFICATION ASSOCIATION ASBL

SIÈGE SOCIAL: CANTERSTEEN, 47 BE-1000 BRUXELLES

SIÈGE OPÉRATIONNEL: HERMESLAAN, 9 BE-1831 DIEGEM

TÉL. + 32 2 238 24 11

MAIL@BCCA.BE | WWW.BCCA.BE

